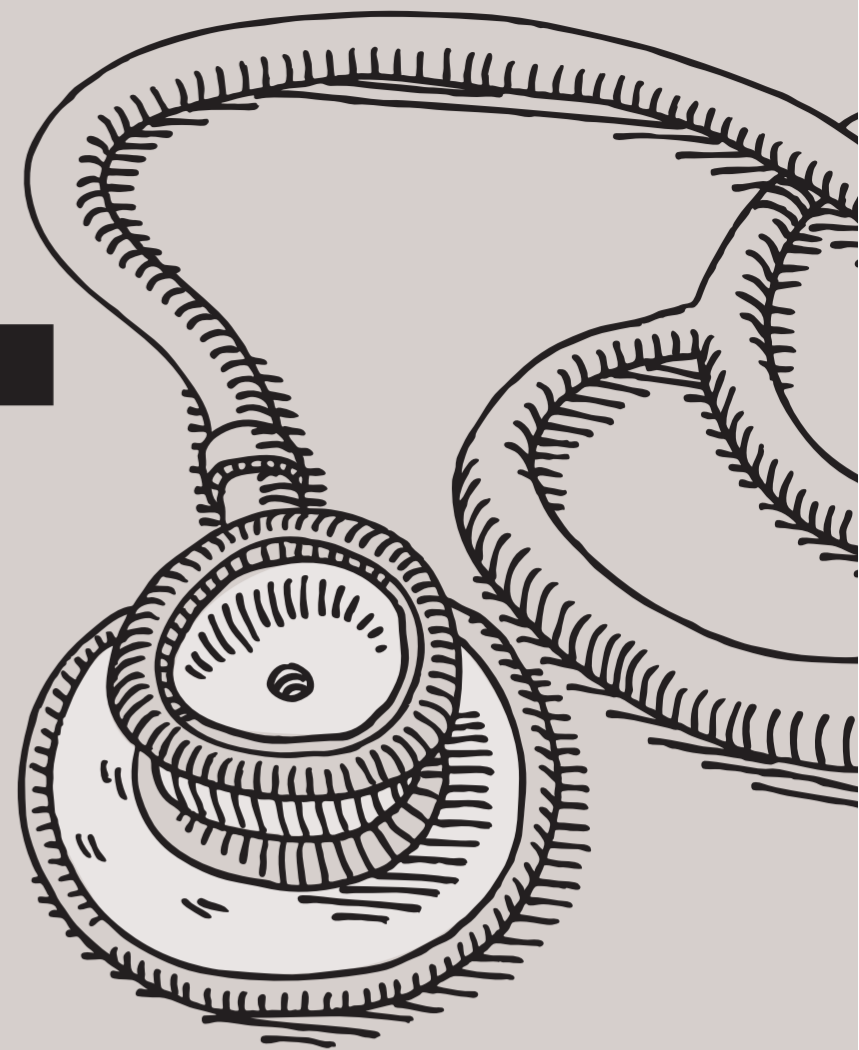


MA SANTÉ EST UN DROIT



REFUSER DE SOIGNER UNE PERSONNE EN RAISON DE SA SITUATION FINANCIÈRE OU DE SA PRÉCARITÉ EST ILLÉGAL!

Si vous avez la protection universelle maladie (PUMA), la complémentaire santé solidaire (CSS), ou l'aide médicale d'État (AME) et que vous êtes victime d'un refus de soins discriminatoire :

- Parlez-en à votre intervenant·e social·e
- Déposez une réclamation auprès du Défenseur des droits, de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) locale ou du·de la Président·e du Conseil de l'ordre concerné (médecin, infirmier·e, chirurgien·e-dentiste, etc.)
- Porter plainte auprès du·de la directeur·rice de l'organisme local d'assurance maladie (CPAM) ou du·de la Président·e du Conseil de l'ordre concerné etc.
- Le formulaire de plainte en cas de refus de soins discriminatoire est téléchargeable ici :

<https://bit.ly/3jiG1w6>

MERCI AUX STRUCTURES DE COMPLÉTER CET ENCART

avec les coordonnées du·de la Délégué·e du Défenseur des droits, du·de la conciliateur·trice CPAM, du·de la directeur·trice de l'organisme local d'assurance maladie ou le·la Président·e du conseil de l'ordre territorialement compétent.

SIGNEZ-NOUS LE REFUS DE SOINS SUR :
www.refusdesoins.observatoiresolidarite.org



Fédération
des acteurs de
la solidarité